



Dossier de candidature au C.A.P. en 1 an Bijouterie - Joaillerie

** candidat titulaire d'un diplôme au moins du niveau IV (BAC)*

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Madame Monsieur

NOM :

Prénom :

Nom de jeune fille (si différent) :

Adresse :

CP : /

Ville :

Tél.: / / / /

Portable : / / / /

Mail :@.....

Date de naissance : / / Age : ans

Lieu de naissance : (ville et département)

(Pays)

Nationalité :

C.A.P. en 1 an Bijouterie - Joaillerie

(candidat titulaire d'un diplôme au moins du niveau IV)

ORGANISATION DE LA FORMATION

Une mallette composée d'outils de bijoutier, d'un coût de 600 € est demandée au début de la formation.

Le lycée se charge de la commande et une possibilité de règlement en deux fois est possible auprès du fournisseur.

36 semaines de formation réparties entre 28 semaines au lycée et 8 semaines de stage obligatoires à trouver par le stagiaire.

CANDIDATURE

LES CANDIDATS DOIVENT ENVOYER AU LPO DR CLEMENT DE PEMILLE - 17BIS AV. DE L'EUROPE - BP 89
81302 GRAULHET CEDEX – MENTION CANDIDATURE CAP 1 AN SUR L'ENVELOPPE

Un dossier de candidature avec les coordonnées complètes du candidat, une lettre de motivation, un dossier artistique de thème libre, format imposé A4 ou sur clef USB.

IMPORTANT : pour les candidats retenus, les dossiers seront restitués à la rentrée scolaire, pour les autres situations, il conviendra d'adresser à l'établissement l'enveloppe affranchie permettant le renvoi du dossier papier ou de la clef USB.

CALENDRIER

1. Retour du **dossier complet avant le 18 mai 2026**
2. Une commission d'admission étudiera les dossiers qui seront classés de façon à connaître les élèves admis ou inscrits sur une liste supplémentaire.
3. Le candidat admis recevra mi juin un appel téléphonique lui indiquant son admission. Il devra répondre dans les 48 heures par mail pour confirmer son acceptation. Au-delà de ce délai, la place sera considérée comme vacante et les candidats inscrits sur liste supplémentaire seront alors contactés suivant l'ordre établi.

*NB : pour les candidats en terminale, l'admission ne sera définitive qu'à la réception du relevé de notes du baccalauréat. **L'élève doit être obligatoirement titulaire de ce diplôme.***

POURSUITE D'ÉTUDES

A l'issue du CAP Art et Techniques de la Bijouterie-Joaillerie, les élèves peuvent s'orienter au sein de l'établissement vers :

- le DNMADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design) (niveau III)
- le Brevet National des Métiers d'Art - Art et techniques du bijou (niveau IV) – **PLACES RESTREINTES**
- une Mention complémentaire par alternance (niveau V) ou, vers toute autre formation relevant du domaine artistique